



LA BANQUE MONDIALE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

Ministère de l'Economie Numérique et de la poste

Direction des Projets des Systèmes d'Informations et Statistiques (DPSIS)

Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'e-Agriculture

Financement Groupe Banque Mondiale : Crédit IDA N° 6244-CI

Termes de référence

Mission d'assistance à maîtrise d'œuvre

RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE SUIVI-CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES

Mars 2019

TABLE DES MATIERES

1. CONTEXTE	-----
3	
2. OBJECTIFS DE LA MISSION	-----
4	
3. RÉSULTATS ATTENDUS	-----
6	
4. LIVRABLES	-----
7	
5. DESCRIPTION DES TACHES	-----
8	
6. DÉLAI DE RÉALISATION	-----
11	
7. PROFIL DU CONSULTANT	-----
12	
8. MÉTHODE ET CRITÈRES DE SÉLECTION	-----
14	
9. CONTENU DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE	-----
17	
10. ENGAGEMENT DU CONSULTANT	-----
17	
11. DÉPÔT DES OFFRES	-----
17	

1. CONTEXTE

Les apports considérables des télécommunications/TIC dans la croissance économique à travers notamment l'amélioration de la productivité et de la compétitivité et la diffusion du savoir ne font plus débat. La croissance qu'elle suscite dans tous les secteurs d'activité qui ont épousé son potentiel n'a pas échappé au Gouvernement.

En effet, les TICs sont un facteur de développement économique, de bonne gouvernance, de compétitivité, de création d'emplois, de diffusion du savoir et d'amélioration de la fourniture de services divers. Ils ont donc un impact considérable sur tous les secteurs d'activités et constituent l'un des plus importants domaines de création de valeur pour l'économie ivoirienne

Conscient de ce fait, le Gouvernement Ivoirien s'est engagé dans une politique qui vise à promouvoir l'émergence et le développement d'une économie numérique en intégrant les TICs dans toutes les sphères de la vie nationale.

Ce faisant, l'une des ambitions nourries par l'Etat de Côte d'Ivoire est de rendre efficiente la mise en œuvre de la réforme du secteur agricole par le moyen des Technologies de l'Information et de la Communication.

En vue de tirer le meilleur parti en faveur des acteurs du secteur agricole en Côte d'Ivoire, le Ministère de l'Economie Numérique et de la Poste (MENUP) et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) ont défini en Décembre 2012 à Grand Bassam, une stratégie d'utilisation des TICs pour le développement et la modernisation de l'Agriculture.

C'est dans ce cadre que l'Etat ivoirien, en collaboration avec la Banque mondiale, a initié le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) dont l'objectif est d'améliorer l'accès aux services numériques à haut débit dans les collectivités rurales et de tirer parti des plateformes numériques pour améliorer la productivité agricole et l'accès au marché.

En vue de contribuer à l'atteinte de l'objectif de la modernisation de l'agriculture par les TIC et garantir la réussite de la construction de ces infrastructures passives dans les meilleures conditions et normes nationales et internationales, le PSNDEA procèdera :

- Au recrutement d'un Consultant pour assurer une Assistance à la Maitrise d'Œuvre au PSNDEA ;
- Et au recrutement d'un Gestionnaire qui aura pour mission, la construction la gestion et l'exploitation des infrastructures passives.

Ces présents termes de Références (TDRs) sont élaborés afin de sélectionner un Consultant (Assistance à la Maitrise d'Œuvre), pour.

- **Assurer l'ingénierie, le suivi, le contrôle et la supervision des travaux de construction des infrastructures passives dans les localités non couvertes ciblées par le projet.**
- Accompagner le PSNDEA au recrutement du **Constructeur-Gestionnaire** en charge de la construction, la gestion et l'exploitation des infrastructures passives.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif général de cette mission est d'assurer l'assistance à maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de déploiement des infrastructures (passives et/ou actives) de sites radioélectriques pour la couverture des localités non couvertes par les opérateurs mobiles dans les zones du projet.

De façon spécifique, le cabinet offrira une assistance au Maître d'Ouvrage permettant d'assurer les activités non exhaustives suivantes :

- Réaliser toutes les études d'ingénierie nécessaires à la desserte des localités en services de télécommunications en tenant compte des réseaux existants et planifiés, et cela en collaboration avec tous les opérateurs de téléphonie mobile ;
Le déploiement des infrastructures actives ne sera envisagé que dans le cas du RAN-sharing voulu par les opérateurs
- Réaliser une évaluation des coûts de déploiement des infrastructures ;
- Identifier les conditions d'accès à ces zones ;
- Assister le Maître d'ouvrage dans l'élaboration et la validation du cahier des charges pour la réalisation des infrastructures ;
- Accompagner le Maître d'Ouvrage dans la procédure de sélection du Constructeur-Gestionnaire des infrastructures ;
 - ✓ Rédiger les TDRs pour la sélection du Constructeur-Gestionnaire ;
 - ✓ Participer à la sélection du Constructeur-Gestionnaire ;
 - ✓ Rédiger la convention du Constructeur-Gestionnaire ;
 - ✓ Participer aux négociations de la convention du Constructeur-Gestionnaire ;
- Appuyer le Maître d'ouvrage dans l'organisation des réunions préparatoires avec le Constructeur-Gestionnaire, en vue de la détermination et validation du programme d'exécution du marché des travaux ;
- Définir et mettre en place les procédures et outils de contrôle de l'exécution des travaux par le Constructeur-Gestionnaire (chronogramme d'approvisionnement, fiches de réception des matériaux et installations, liste des tests de qualité, etc.) ;
- Assurer le reporting périodique, à travers des mécanismes appropriés (rapports d'activités, courriers, PVs de réunion, etc.), au Maître d'ouvrage sur le déroulement et l'état d'avancement des travaux de construction ;
- Effectuer pour le compte du Maître d'Ouvrage les inspections constantes, qualitatives et quantitatives, des matériaux et fournitures du Constructeur-Gestionnaire, ainsi que ses sous-traitants ou fournisseurs éventuels avant, pendant et après la livraison, ainsi que pendant la phase de mise en œuvre ou de test sur les sites en vue de s'assurer de la conformité aux prescriptions et normes techniques contenues dans le document du marché ;
- Examiner et valider le plan de travail proposé par le Constructeur-Gestionnaire pour l'exécution de sa mission ;
- Evaluer la conformité du plan d'assurance qualité (PAQ) et du plan de gestion environnemental y compris les dispositifs de sécurité du site du chantier transmis par le constructeur;
- Valider les choix techniques préconisés par le Constructeur-Gestionnaire dans le sens de l'efficacité technique et économique et du respect des délais ;
- Assurer le respect des plannings d'exécution des travaux ;
- Assurer le suivi et contrôle et la certification de la mise en œuvre des travaux ;
- Assurer le suivi et contrôle de la conformité des matériels et installations aux dispositions de la convention ;
- Assurer le suivi et contrôle de la mise en œuvre des mesures et activités recommandées par l'étude environnementale et sociale ;

- Elaborer une cartographie des risques et proposer une planification réaliste pour le déploiement ;
- Assurer le contrôle et la supervision de l'ensemble du processus de nettoyage et replis des chantiers, au niveau de l'ensemble des aires utilisées, ainsi que les plans d'entretien/maintenance ;
- Examiner et valider toute la documentation sur le déroulement des travaux et sur les ouvrages finis tels que les Dossiers d'Ouvrage Exécuté (DOE), avant transmission au Maître d'ouvrage de la version finale pour validation et/ou approbation éventuelle ;
- Estimer l'impact financier et contractuel des modifications proposées et préparer le cas échéant des avenants correspondants ;
- Vérifier et valider les projets de décompte périodique, général et définitif des travaux réellement réalisés et réceptionnés soumis par le Constructeur-Gestionnaire, avant transmission au Maître d'Ouvrage ;
- Assister le Maître d'Ouvrage sur toute question en rapport avec l'interprétation du contrat avec le Constructeur, l'avancement du projet et lui apporter des conseils lors des éventuels litiges ou différends ;
- Elaborer un Plan d'Affaires relatif à l'exploitation du réseau (modèle de revenus et de coûts) et proposer les conditions de rémunération de l'Etat afin d'anticiper les négociations contractuelles avec le Constructeur-Gestionnaire ;
- Effectuer les réceptions provisoires et définitives ;
- Produire un rapport de fin de projet.
- Produire un rapport de réception définitive des travaux.

3. RÉSULTATS ATTENDUS

- Les études d'ingénierie nécessaires à la desserte des localités et la cartographie optimisée sont réalisés et approuvés par le Maître d'ouvrage les opérateurs ;
- Une évaluation des coûts de déploiement des infrastructures est réalisée et disponible;
- Les conditions d'accès aux différentes zones concernées sont identifiées;
- Le cahier des charges - pour la réalisation des infrastructures est élaboré et validé ;
- Le Constructeur-Gestionnaire est sélectionné ;
- Le calendrier d'exécution du marché des travaux soumis par le Constructeur-Gestionnaire est validé ;
- Les procédures et outils de contrôle de l'exécution des travaux par le Constructeur-Gestionnaire sont définies et mises en place ;
- Le reporting périodique de l'état d'avancement des travaux de construction est assuré ;
- La conformité aux prescriptions et normes techniques contenues dans le document du marché est vérifiée ;
- Une cartographie des risques et une planification réaliste sont proposés par le Constructeur-Gestionnaire et validés par le Maître d'Ouvrage ;
- Le matériel acquis est en tous points conformes aux spécifications techniques et aux normes de qualité ;
- Les choix techniques préconisés par le Constructeur-Gestionnaire sont validés ;
- Le Plan de travail proposé par le Constructeur-Gestionnaire pour l'exécution de sa mission est examiné et validé;
- La conformité du Plan Assurance Qualité (PAQ) et du plan de gestion environnemental transmis par le Constructeur-Gestionnaire sont évalués ;
- Le contrat entre le Constructeur-Gestionnaire et le Maître d'Ouvrage est validé;
- Les travaux réalisés sont validés par le Maître d'Ouvrage ;
- Le suivi-contrôle de l'exécution des travaux de Construction est assuré ;
- La qualité des ouvrages est conforme aux normes techniques pertinentes en vigueur dans l'industrie et aux prescriptions des cahiers des charges
- Toute la documentation sur le déroulement des travaux et sur les ouvrages finis est examinée et validée ;
- L'impact financier et contractuel des modifications proposées est évalué et les avenants éventuels sont préparés ;
- Les projets de décompte des travaux réellement réalisés et réceptionnés sont traités et validés ;
- Le Maître d'Ouvrage est assisté sur toute question en rapport avec l'interprétation du contrat avec le Constructeur ;
- Elaborer un Plan d'Affaires relatif à l'exploitation du réseau (modèle de revenus et de coûts) est élaboré et les conditions de rémunération de l'Etat sont proposées ;
- Les réceptions provisoires et définitives sont effectuées;
- Un rapport de fin de projet est produit et disponible ;
- Un rapport de réception définitive des travaux est produit et disponible.

4. LIVRABLES

Le Consultant produira les livrables suivants répondant aux objectifs de la mission:

- Rapport de cadrage ;
- Rapport d'étude d'ingénierie et cartographie optimisée ;
- Rapport d'estimation des coûts de déploiement des infrastructures ;
- Note relative aux conditions d'accès aux différentes zones concernées;
- Cahier des charges -pour la réalisation des infrastructures ;
- Une cartographie des risques et une planification réaliste sont proposés;
- Rapport d'évaluation des Offres des soumissionnaires pour la sélection du Constructeur-Gestionnaire ;
- Procédures et outils de contrôle de l'exécution des travaux ;
- Rapport de validation du contrat entre le Maître d'Ouvrage et le constructeur sélectionné;
- Rapports de validation des documents d'études d'exécution et des documents de gestion de projet ;
- Rapports de vérifications des échantillons ;
- Lettres de validation des échantillons ;
- Bons de réception et de livraison de matériels ;
- Rapport sur les conditions de stockage du matériel et sur les normes de sécurité appliquées ;
- Rapports périodiques de suivi et de contrôle de l'exécution des travaux ;
- Rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ;
- Rapport d'évaluation de l'impact financier des modifications éventuelles et avenants validés ;
- Plan d'affaires ;
- Documents de contrôles et de réceptions validés;
- PVs de réception validés ;
- Rapport de réception provisoire des travaux;
- Rapport de fin de Projet ;
- Rapport de réception définitive des travaux ;

5. DESCRIPTION DES TACHES

3.3.1 *Etudes d'ingénierie*

Toutes informations concernant les localités blanches à couvrir seront communiquées au consultant par le Maître d'ouvrage.

Le consultant, en collaboration avec les opérateurs de téléphonie mobile, procédera à des visites terrain (Survey) afin de collecter des informations pertinentes (géographiques, géologiques, géométriques et environnementales, etc.) permettant de réaliser les différents plans d'implantation et de définir les quantitatifs pour les différents travaux à réaliser dans le cadre d'un déploiement.

En effet, ces visites terrain permettront de recueillir des informations techniques en vue d'élaborer les plans nécessaires pour décrire les différents travaux à réaliser. Il s'agit :

- Des travaux de génie civil ;
- Des travaux sur terrasse (cas de site sur terrasse) ;
- Des travaux de clôture ;
- Des travaux de fourniture électrique (énergie primaire) ;
- Des travaux d'installation du pylône ;
- Des travaux d'aménagement du local technique ;
- Des travaux d'installation des aériens ;
- Des travaux de transmission aussi bien sur le principal que sur le site remote ;

Une fiche de visite draft contenant l'ensemble des informations à collecter sera élaborée et mise à la disposition des équipes de visite draft

Les documents d'Avant-Projet Détaillé (APD) seront réalisés pour devenir le dossier d'exécution du projet. Ils permettent de finaliser toutes les options envisagées en phase de visite draft. Les APDs seront élaborés conformément au cahier des charges après le Survey.

3.3.2 *Procédure de sélection du constructeur-gestionnaire*

Le consultant assistera le Maître d'Ouvrage dans la procédure d'appel d'offres pour la sélection de l'entreprise chargée de réaliser les travaux de construction et de gestion de l'infrastructure.

Pendant la phase publicité, il peut être appelé à contribuer aux réponses des questions des soumissionnaires.

Pendant la phase analyse des offres, le consultant assiste en qualité de conseil et produira un rapport d'évaluation des offres.

3.3.3 *3.3.1 Contrôle de l'emploi du personnel*

Le Consultant assure pour le compte du Maître d'Ouvrage, le contrôle du respect par le constructeur de ses obligations contractuelles relatives à l'emploi du personnel intervenant dans le cadre du projet aussi bien par l'entreprise elle-même que par ses sous-traitants.

Il veillera notamment au respect des profils et qualifications nécessaires pour tous les intervenants (personnes physiques et personnes morales).

3.3.4 Contrôle du respect du chronogramme d'exécution des travaux

Le cabinet vérifiera le respect du chronogramme d'exécution des travaux par la collecte journalière des quantitatifs et qualitatifs réalisés par le constructeur.

Dans son rapport périodique d'avancement, le consultant consacrera un chapitre pour le respect du chronogramme d'exécution des travaux, il présentera le taux d'avancement des travaux par rapport au planning initial entendu. Il analysera les éventuels retards et recommandera au Maître d'Ouvrage les décisions à prendre pour l'accélération des travaux.

Le consultant s'assurera de la mise en œuvre par le constructeur des mesures d'atténuation, de compensation et toutes recommandations retenues à l'issue de l'étude d'impact environnemental et social.

3.3.5 Validation des échantillons, contrôle et certification des matériels livrés

- Vérification et approbation de la qualité des échantillons présentés en vérifiant la conformité des spécifications techniques présentées par le constructeur et demande éventuellement des améliorations à l'entreprise
- Validation des BOQs ;
- Confirmation des délais d'expédition des matériels ;
- Vérification des bordereaux de livraison ;
- Contrôle de la quantité et de la conformité des matériels livrés ;
- Inventaire des matériels livrés et vérification des conditions de stockage ;
- Suivi et contrôle du kitting et des conditions de transport du matériel sur site ;

3.3.6 Suivi et contrôle des travaux de mise en œuvre des infrastructures

- Appui à l'établissement et suivi des autorisations administratives et d'accès aux sites nécessaires au constructeur
- Suivi journalier des travaux d'installation ;
- Vérification du respect de la qualité des travaux de construction (ou d'aménagement) de l'environnement technique ;
- Suivi-contrôle de la réalisation de tout ouvrage devant accueillir les équipements
- Vérification du respect des règles de l'art pendant la réalisation des travaux ;
- Elaboration des rapports hebdomadaires de suivi de qualité et de quantité des travaux réalisés ;
- Elaboration des rapports périodiques incluant les statistiques de qualité, les quantités des travaux réalisés, le taux d'avancement des travaux par rapport au planning prévisionnel de réalisation des travaux, les difficultés rencontrées et les solutions apportées, les réunions tenues dans le cadre du projet, etc. ;
- Validation des documents d'exécution et de la conformité des installations ;

3.3.7 Assistance aux opérations de réception

- Etablissement des cahiers de recettes en collaboration avec le constructeur;
- Test et mesures;
- Planification et mise en œuvre des activités de réception avec le constructeur;
- Validation des PV de réception partiels et définitifs ;
- Planification des recettes à venir et des réserves constatées à lever;
- Elaboration des Dossiers d'ouvrages exécutés (DOE);
- Rapport final.

NB 1 : Les activités se mèneront en parallèle / concomitamment

NB 2 : Le consultant veillera au respect, par le constructeur, des spécifications contenues dans les annexes du contrat pour la construction du réseau. Il assistera le Maître d'Ouvrage dans la résolution de tout litige relatif au non-respect de ces spécifications.

NB 3 : Une étude d'impacts environnementale et sociale sera réalisée. Le consultant, à travers son expert environnementaliste, devra s'assurer du respect des recommandations issues du rapport final validé par les autorités compétentes.

6. DÉLAI DE RÉALISATION

La prestation totale du consultant dans le cadre de cette mission est estimée à **24** mois, hors délais de validation par l'administration. Cette durée couvre, entre autres, *l'accompagnement dans la procédure de sélection du constructeur*, la participation à la réunion de démarrage, la validation des documents d'études d'exécution, les réceptions de matériel, les activités de suivi-contrôle des travaux de construction, les réceptions provisoires, le contrôle de la mise en œuvre de la mise en œuvre des mesures sociales et environnementales, le contrôle de la levée des réserves.

Le cabinet prévoira le déploiement du personnel nécessaire pour assurer le suivi-contrôle de toutes opérations de l'entreprise, préalables au démarrage effectif des travaux (contrôle et réception de matériels, mise en place du personnel, etc.).

Le consultant devant coller strictement au timing du projet, le démarrage de la mission devra se concevoir comme une action rapide qui devra se conformer aux délais contractuels fixés pour le déploiement après notification du marché. La durée de la consultance inclut toutes les phases du projet pour lesquelles l'expertise du cabinet de contrôle et de surveillance sera requise.

7. PROFIL DU CONSULTANT

La mission devra être menée par un Consultant ayant déjà effectué des missions similaires et ayant de solides références dans le suivi-contrôle et/ou surveillance du déploiement de réseaux de Télécommunications en Côte d'Ivoire. Le consultant devra par ailleurs avoir une bonne connaissance des normes et bonnes pratiques internationales en matière de construction d'infrastructures de télécommunications.

Le consultant, dans le cadre de sa mission, devra prendre en compte les solutions innovantes au service du développement durable tel que les énergies renouvelables ou encore les matériaux de construction de dernière génération et maîtriser les conditions de raccordement électrique au réseau national de distribution ;

L'expérience du soumissionnaire devra être justifiée, pour chaque projet cité, par des Attestations de Bonne Exécution (ABE) des prestations de nature, envergure ou complexité similaire, exécutées au cours des cinq dernières années comprenant notamment description et montant des prestations, durée d'exécution, signature et cachet des organismes habilités à la délivrance de ces documents.

Par ailleurs, le consultant devra proposer une équipe pluridisciplinaire hautement qualifiée disposant d'une expérience pour ce type de mission et comprenant au moins les ressources suivantes :

- **Un (1) Chef de Projet**, Ingénieur Réseaux Télécommunications (ou équivalent), BAC + 4/5. Une formation complémentaire en Gestion serait un plus. Il doit avoir au moins quinze/dix (15/10) ans d'expérience dans la conduite de projets de déploiement d'infrastructures de télécommunications et avoir piloté au moins deux (2) projets similaires ;
- **Deux (2) Expert Réseaux Telecom**, Ingénieurs réseaux et télécommunications (ou équivalent), BAC + 4/5, spécialistes radio/transmission, au moins quinze/dix (15/10) ans d'expérience en matière de projets d'infrastructures de télécommunications et avoir réalisé deux (2) projets similaires ;
- **Un (1) Expert Energie**, Ingénieur en Electricité (ou équivalent), BAC + 4/5, au moins quinze/dix (15/10) ans d'expérience en énergie et avoir réalisé deux (2) projets de déploiement de réseaux de télécommunications en tant qu'expert énergie ;
- **Un (1) Expert BTP (spécialiste locaux techniques)**, Ingénieur BTP (ou équivalent), BAC+5, au moins cinq (10) ans d'expérience dans la réalisation/contrôle du déploiement de locaux techniques d'infrastructures de télécommunications et avoir réalisé deux (2) projets similaires en tant qu'expert BTP ;
- **Un (1) Expert Génie Civil (spécialiste pylônes)**, Ingénieur Génie Civil, BAC + 4/5, Expert en contrôle technique des travaux de Génie Civil, au moins dix (10) ans d'expérience dans la réalisation de pylônes d'infrastructures de télécommunications et avoir réalisé deux (2) projets similaires en tant que spécialiste pylônes ;
- **Un (1) Expert Economiste financier**, Ingénieur en Economie, BAC+5, au moins cinq (10) ans d'expérience dans le domaine des réseaux de télécommunications d'envergure et avoir réalisé deux (2) projets similaires en tant qu'expert Economiste ;
- **Un (1) Expert environnementaliste**, Ingénieur Environnement (ou équivalent), BAC+5, au moins cinq (10) ans d'expérience dans le déploiement de réseaux de télécommunications et avoir réalisé deux (2) projets en tant qu'expert environnement.
- **Un (1) Responsable Logistique**, Ingénieur Logisticien, BAC+4, au moins cinq (05) ans d'expérience dans le déploiement de réseaux de télécommunications et avoir réalisé deux (2) projets en tant que responsable logistique ;
- **Un (1) Responsable Acceptance Rollout**, Ingénieur Télécom, BAC+4, au moins cinq (05) ans d'expérience dans la réception de d'infrastructures de télécommunications avoir réalisé deux (2) projets en tant que responsable acceptance.

Tous les experts devront être physiquement présents en Côte d'Ivoire au moment du démarrage de la mission et prendre une part active aux travaux conformément au chronogramme qui sera validé d'un commun accord. Au demeurant, la langue de travail est le français et tous les membres de l'équipe projet du cabinet doivent pouvoir s'exprimer dans cette langue de façon courante.

Le prestataire devra indiquer, de manière claire et précise, la composition de l'équipe chargée de la prestation. Tout changement d'un membre de l'équipe devra être notifié par écrit à l'autorité contractante pour approbation. En aucun cas, ce changement ne saurait entraîner une baisse de la valeur de l'équipe.



Récapitulatif des compétences de l'équipe chargée du suivi-contrôle de la réalisation des travaux

Poste	Nombre	Diplôme (minimum)	Nombre d'années d'expérience	Nombre de projets similaires ou pertinents
Chef de Projet	01	BAC+4/5	15/10	02
Expert Réseaux Telecom	02	BAC+4/5	15/10	02
Expert Energie	01	BAC+4/5	15/10	02
Expert BTP	01	BAC+4/5	15/10	02
Expert Génie Civil (spécialiste pylônes)	01	BAC+4/5	15/10	02
Expert Economiste financier	01	BAC+5	10	02
Expert environnementaliste	01	BAC+5	10	02
Responsable Logistique	01	BAC+4	05	02
Responsable Acceptance Rollout	01	BAC+4	05	02

L'équipe proposée devra avoir notamment une bonne connaissance des normes, recommandations et pratiques internationales pertinentes et une grande expérience relative au suivi-contrôle du déploiement des réseaux de télécommunication radioélectriques.

Le Cabinet doit joindre les CVs (datés et signés à l'original par le titulaire) et les *copies certifiées conformes à l'original* des diplômes de chaque membre de l'équipe clé.

D'une manière générale pour ce projet, les consultants doivent avoir une bonne expérience dans la conception et le suivi de réalisation des réseaux de télécommunications radioélectriques.

8. MÉTHODE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les Cabinets seront recrutés par la méthode **Sélection Fondée sur la qualité et le coût (SFQC)** conformément au nouveau règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale du 1er juillet 2016.

Les critères d'évaluation selon le barème suivant seront utilisés pour le choix du consultant.

Les critères, sous-critères d'évaluation et leurs poids respectifs :	
1. Expérience du soumissionnaire	20 points
1.1 Expérience d'ordre général dans le domaine des télécommunications	05 points
<i>Le cabinet a entre 3 et 7 ans expérience</i>	<i>02 points</i>
<i>Le cabinet a plus de 7 ans d'expérience</i>	<i>05 points</i>
1.2 Expériences spécifiques (cumulatif)	15 points
<i>Une (1) mission de suivi-contrôle ou de déploiement d'infrastructures de réseaux Telecom</i>	<i>05 points</i>
<i>Deux (2) missions de suivi-contrôle ou de déploiement d'infrastructures de réseaux Telecom</i>	<i>10 points*</i>
<i>Plus de deux (2) missions de suivi-contrôle ou de déploiement d'infrastructures de réseaux Telecom</i>	<i>15 points</i>
NB :	
1. <i>L'expérience pour des missions similaires n'est prise en compte que s'il est joint à l'offre au moins une attestation de bonne exécution ou un bon de commande comprenant la durée de la mission, la nature et les activités de la mission, l'envergure de la mission, le montant.</i>	
2. <i>Les attestations de bonne exécution (ABE) doivent être délivrées par les maîtres d'ouvrage signées, datées et cachetées.</i>	
2. Qualification et Compétence du personnel clé	50 points
Chef de Projet	15 pts
Qualification	4 pts
Expérience générale	4 pts
Expérience spécifique	7 pts
Expert Réseaux Telecom	5*2 (10) pts
Qualification	2*2 pts
Expérience générale	1*2 pts
Expérience spécifique	2*2 pts

Expert Energie	4 pts
Qualification	1 pts
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	2 pts

Expert BTP	4 pts
Qualification	1 pts
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	2 pts

Expert Génie Civil (spécialiste pylônes)	4pts
Qualification	1 pts
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	2 pts

Expert Economiste financier	4pts
Qualification	1 pts
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	2 pts

Expert environnementaliste	3pts
Qualification	1 pt
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	1 pt

Responsable Logistique	3pts
Qualification	1 pt
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	1 pt

Responsable Acceptance Rollout	3pts
Qualification	1 pt
Expérience générale	1 pt
Expérience spécifique	1 pt

Veillez renseigner le tableau ci-dessus en précisant les diplômes, pour la qualification, l'expérience générale et l'expérience spécifique.

L'expérience du personnel proposé sera appréciée à partir du Curriculum Vitae (CV) signé par l'intéressé ou le représentant habilité du cabinet et la copie de sa pièce d'identité.

La qualification du personnel sera évaluée séparément, sur la base des preuves (copies des diplômes/certificats légalisés certifiés conformes à l'original) de l'expertise du personnel.

3. Conformité du plan de travail et de la méthode proposés.....30 points

3.1 Approche technique et méthodologique15 points

3.2 Planning de travail7 points

4.2 Organisation générale8 points

Total des points pour les quatre (4) critères: 100 points.

La note technique minimale requise pour être admissible est de 75 / 100.

La sélection sera basée sur la qualité technique, c'est-à-dire sur l'expérience du consultant, la qualification des autres experts et la méthodologie de travail proposée.

9. CONTENU DE L'OFFRE DU SOUMISSIONNAIRE

Les propositions techniques devront comprendre au minimum les informations ci-après :

- ❖ Présentation de l'Offre Technique

L'offre technique devra contenir les pièces ou informations ci-après :

- ✓ Une lettre de soumission de la proposition technique ;
- ✓ La présentation du cabinet et les références générales et spécifiques ;
- ✓ les observations et suggestions sur les termes de références ;
- ✓ la composition de l'équipe et les responsabilités de ses membres, ainsi que les curriculum vitae (CV) des membres de l'équipe de mission ;
- ✓ un descriptif de la méthodologie, de l'organisation et du plan de travail proposés pour accomplir la mission ;
- ✓ un calendrier des activités (programme de travail détaillé).
- ✓ Les attestations de bonne exécution et lettre de recommandations pour les missions réalisées

10. ENGAGEMENT DU CONSULTANT

L'ensemble des informations auxquelles le consultant aura accès dans le cadre de cette prestation, revêt un caractère confidentiel. A cet effet, il s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins, divulguer ou publier toute ou une partie de ces informations qu'elles soient collectées auprès du MICENUP, de l'ARTCI, des opérateurs et fournisseur de services de télécommunications ou autres parties prenantes.

Le cabinet doit s'engager :

- A ne pas faire usage, vulgariser, publier tout ou partie des informations collectées directement ou indirectement ou dont il aurait connaissance du fait de la présente mission
- A céder gratuitement à l'équipe projet du Maître d'Ouvrage la base de données (informations collectées) recueillies au cours de cette mission ;
- A respecter le délai imparti pour la prestation hors délai de validation par l'administration.

11. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERÊT

Les Propositions seront élaborées en langue française, devront être déposées en trois (06) exemplaires (1 original et 5 copies) sous plis fermés **accompagnés d'une version pdf sur support numérique** avec la mention, « **RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE SUIVI-CONTRÔLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES PASSIVES** » ; au plus tard le ---/---/ 2018 à 10h00 GMT précises à l'adresse suivante :

Secrétariat du Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des zones rurales et l'e-Agriculture (PSNDEA) sis à Cocody, II Plateaux 7ème tranche, 4ème villa derrière le supermarché Cash en venant de Las Palmas sur le Boulevard Latrille à Aghien, carrefour Opéra à votre droite, 17 BP 1404 Abidjan 04 Tél : (225) Tél : 01 20 20 08).

Les dossiers de manifestations d'intérêt reçus feront l'objet d'un enregistrement sur la fiche de réception ouverte à cet effet au Secrétariat du PSNDEA. L'ouverture des plis aura lieu le --/--/2019 à 10 heures 15 minutes à la salle de réunion du PSNDEA sis à l'adresse susvisée, en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.